

	<p>Comité Départemental de Badminton de Savoie – C D B S Maison des Sports 90, rue Henri Oreiller 73000 CHAMBERY</p>	<p>Nous écrire : <a href="mailto:jeunes@badminton-savoie.net">jeunes@badminton-savoie.net</a> Nous consulter : <a href="http://www.badminton-savoie.net">www.badminton-savoie.net</a> Nous Appeler : 06 51 77 85 52</p>
---	--	---

**REGLEMENT GENERAL**  
**RENCONTRES DEPARTEMENTALES JEUNES SAVOIE – RDJ 73**  
**EDITION saison 2019 – 2020**

**Titre 1**  
**conditions générales**

**article 1 : généralités**

Les RDJ 73 composé de 7 étapes ouvert aux poussins à cadets, sous la formule PROMOBAD il a pour but :

- proposer une compétition accessible au plus grand nombre, avec un format court et de proximité, avec une plus grande souplesse d'organisation.
- faire progresser nos jeunes
- proposer une compétition de niveau équilibré.

La gestion est assurée par Commission jeunes CDBS (GEO principal : Jérémie KERSALL)

**article 2 : Règlement**

les RDJ se déroulent selon les règles de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC) et complétées par un règlement particulier relatif à chaque étape du CJ 73 (modèle type en annexe).

Chaque participant, encadrant et dirigeant s'engage à respecter le présent règlement.

Ce circuit RDJ se déroule sur 7 étapes organisées tout au long de la saison.

Seul le tableau de simple hommes et dames sera proposé sur les étapes.

**Article 3 : Critère de participation**

Les joueurs admis à participer doivent :

- être licenciés FFBA D dans un club de Savoie, ou avoir été invité par le CDBS (départements limitrophes)
- ne faire l'objet d'aucune suspension.
- faire partie de la catégorie Poussins 2, Benjamins, Minimes ou Cadets.

- être P11 maximum - 15 jours avant la constitution des tableaux.

Dérogation possible si non sélection sur le CJ

**Article 4 : Catégories**

La compétition ne fonctionnera pas sous forme de catégories mais avec des poules en fonction des niveaux de jeu.

Le niveau de jeu prendra en compte le CPPH des joueurs mais aussi une appréciation de commission Jeunes.

L'objectif étant d'apporter une cohérence dans les tableaux.

	<p>Comité Départemental de Badminton de Savoie – C D B S Maison des Sports 90, rue Henri Oreiller 73000 CHAMBERY</p>	<p>Nous écrire : <a href="mailto:jeunes@badminton-savoie.net">jeunes@badminton-savoie.net</a> Nous consulter : <a href="http://www.badminton-savoie.net">www.badminton-savoie.net</a> Nous Appeler : 06 51 77 85 52</p>
---	--	---

A l'exception de la catégorie Poussins qui aura un tableau à part, mixtes (garçons et filles mélangés).

### **Article 5 : Volants**

Tous les matchs devront se jouer en volants plumes homologués au moins standard par la FFBaD.

### **Article 6 : Tenue vestimentaire**

Tout joueur participant devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBaD. Le port de tenues de club est préconisé.

### **Article 7 : Règlement**

Les dirigeants des clubs s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

La Commission Départemental Jeunes se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement en cas de nécessité.

## **TITRE 2**

### **Cahier des charges**

#### **Article 1 : Candidature**

Le CDBS délègue la réception de chaque étape aux clubs de son choix, selon les différentes exigences de la compétition (nombre de terrain, conditions de jeu etc.) Lorsque le calendrier est établi, les clubs peuvent se positionner pour accueillir une étape du CJ 73. Le club qui se voit attribué une étape du est responsable de son organisation, et s'engage à respecter tous les aspects définis dans le cahier des charges.

#### **Article 2 : Invitations et droits d'inscription**

La plaquette de la compétition et une feuille d'inscription « types », formalisés par le CDBS

Le droit d'inscription : montant 6 euros par joueur

Les invitations devront être envoyées à l'ensemble des clubs du département, selon l'échéancier suivant :

- envoi des invitations au plus tard 30 jours avant la compétition
- tableaux mis en place qq jours avant la compétition
- convocation et horaires uniques pour tous les joueurs.

Inscriptions par google form sous 5 jours avant la compétition.

#### **Article 3 : Organisateur CDBS + Club**

L'organisateur d'une étape : 6 terrains minimum

L'organisateur d'une étape sera responsable de l'organisation en respect avec le cahier des charges.

QUI SE charge de quoi :

	<p>Comité Départemental de Badminton de Savoie – C D B S Maison des Sports 90, rue Henri Oreiller 73000 CHAMBERY</p>	<p>Nous écrire : <a href="mailto:jeunes@badminton-savoie.net">jeunes@badminton-savoie.net</a> Nous consulter : <a href="http://www.badminton-savoie.net">www.badminton-savoie.net</a> Nous Appeler : 06 51 77 85 52</p>
---	--	---

- la diffusion de la plaquette aux clubs : CDBS
- la réception des inscriptions et droits d'inscription ; CDBS
- la tenue d'une table de marque : CDBS + GEO secondaires club  
la tenue d'une buvette : club
- la confection des tableaux, validés par le Comité Départemental avant l'envoi des convocations.
- l'envoi des horaires de convocation : CDBS
- la fourniture des récompenses : CDBS

#### **Article 4 : Horaires**

La compétition s'organisera sur une 1/2 journée.

Horaires de la compétition :

\* Heure de début des matchs : 12h maximum

\* Heure de fin des matchs : 18h maximum

#### **Article 5 : Tableaux**

Les tableaux se dérouleront principalement sous forme de TOPS (poules uniques) de 4- 5 joueurs sans faire de sorties de poules.

Le nombre de joueurs ne pourra excéder celui prévu, sauf dérogation provenant du Comité Départemental.

Le fonctionnement est celui cité dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 terrains minimum

SH - TOPS de 4 joueurs

SD - TOPS de 4 joueuses

modulable en fonction nombre d'inscrits

Tableaux Poussins différenciés –

TOPS mis en place.

Règle de sélection des joueurs :

pas de quota de catégories

seul le classement CPPH entrera en compte à J-15

La sélection des joueurs se fera en fonction du CPPH à J-15 avant le premier jour de compétition.

Composition des TOPS : maximum 2 écarts de catégories

#### **Article 6 : Résultats des matchs - Classement des poules**

Le classement des poules est établi de la manière suivante :

– Les joueurs sont d'abord classés selon le résultat d'ensemble de leurs matches, selon le barème suivant :

- victoire : +1 point
- défaite : 0 point



Comité Départemental de  
Badminton  
de Savoie – C D B S  
Maison des Sports  
90, rue Henri Oreiller  
73000 CHAMBERY

Nous écrire :  
[jeunes@badminton-savoie.net](mailto:jeunes@badminton-savoie.net)  
Nous consulter :  
[www.badminton-savoie.net](http://www.badminton-savoie.net)  
Nous Appeler :  
06 51 77 85 52

- forfait : -1 point

- En cas d'égalité entre 2 joueurs, leur classement est déterminé par le résultat du match direct entre eux.
- En cas d'égalité entre 3 joueurs et plus, on les départage au bénéfice de la meilleure différence entre le nombre de sets gagnés et perdus.
- S'il en résulte une égalité entre 2 joueurs, leur classement est déterminé par le résultat du match direct entre eux.
- Si l'égalité persiste entre 3 joueurs et plus, on les départage au bénéfice des points gagnés et perdus.
- En dernier ressort, les joueurs à égalité sont départagés au bénéfice de l'âge (l'avantage étant accordé au plus jeune) .

#### Article 7 : Barème des points

A l'issue de chaque étape, les participants comptabilisent des points dans chaque tableau joué suivant leur résultat et le barème ci-dessous.

	Vainqueur	Second	Troisième	Quatrième
TOP A	250	230	220	210
TOP B	210	200	190	180
TOP C	180	170	160	150
TOP D	150	140	135	130

...

Dans le cas où une étape viendrait à être annulée, aucun point ne sera attribué aux joueurs inscrits sur cette étape.

#### Article 8 : Classement

Le classement est individuel, il tient compte de l'avancement du joueur dans le tableau concerné.

Les points sont attribués même si le match est gagné par WO.

En cas d'égalité de points, les joueurs ex-æquo seront départagés par les critères ci-dessous, et dans l'ordre suivant :

- 1- le plus grand nombre de participations aux étapes de la saison
- 2- le plus grand nombre de points obtenus sur une seule étape
- 3- le joueur le plus jeune

#### Article 9 : Diffusion du classement

Le Comité Départemental tiendra à jour le classement après chaque étape, qui sera diffusé par e-mail

Au terme du circuit, un classement définitif sera établi et les 3 premiers du classement général seront récompensés.

	<p>Comité Départemental de Badminton de Savoie – C D B S Maison des Sports 90, rue Henri Oreiller 73000 CHAMBERY</p>	<p>Nous écrire : <a href="mailto:jeunes@badminton-savoie.net">jeunes@badminton-savoie.net</a> Nous consulter : <a href="http://www.badminton-savoie.net">www.badminton-savoie.net</a> Nous Appeler : 06 51 77 85 52</p>
---	--	---

### **Article 10 : Terrains poussins**

Les tableaux poussins étant différenciés, par conséquent, il y aura une adaptation des terrains pour les poussins.

### **Article 11 : Droit à l'image**

Les joueurs participant acceptent d'être photographiés sur les différentes étapes. Dans le cas où la famille serait contre ce point de règlement, un courrier devra être adressé à l'organisateur au plus tard le jour de la compétition stipulant le refus.

### **Article 12 : coaching**

Pour toutes les catégories, le coaching ne sera pas autorisé entre les points. Il ne pourra se faire que pendant les arrêts de jeu.

Le coaching est autorisé aux pauses à 11 ou entre les sets.

## **TITRE 3**

### **Arbitrage**

#### **Article 1 : Forfaits**

Tout joueur engagé sur une étape absent le jour de la compétition sera déclaré WO. Il pourra justifier le cas échéant de son absence.

En cas de forfait d'un joueur après la date de constitution des tableaux, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, sauf sur présentation justificatifs (attestation de travail, certificat médical, et autre justificatif désigné recevable par le RGC)

Tout joueur déclaré WO sans justificatif se verra appliqué les sanctions prévues par le CDBS :

- premier forfait non justifié : interdiction du prochain RDJ
- deuxième forfait non justifié : exclusion du circuit RDJ

#### **Article 2 : PROMOBAD**

Chaque étape RDJ se déroulera sous la formule Promobad, la présence d'un JA n'est pas requise.

#### **article 3 : Arbitrage**

Dans la mesure du possible, on demandera de scorer aux perdants des matchs précédents.

Dans le cas échéant, les matchs seront en auto-arbitrage.

#### **Article 4 : Résultats**

Le GEO principal a la charge de communiquer les résultats du tournoi sur le site de Poona et d'envoyer par e-mail le fichier du tournoi (logiciel officiel fédéral) au Comité Départemental.

Les GEO secondaires doivent à l'issue de la compétition faire parvenir au GEO Principal les fichiers.

	<p>Comité Départemental de Badminton de Savoie – C D B S Maison des Sports 90, rue Henri Oreiller 73000 CHAMBERY</p>	<p>Nous écrire : <a href="mailto:jeunes@badminton-savoie.net">jeunes@badminton-savoie.net</a> Nous consulter : <a href="http://www.badminton-savoie.net">www.badminton-savoie.net</a> Nous Appeler : 06 51 77 85 52</p>
---	--	---

## TITRE IV

### Sanctions et réclamations

#### Article 1 : Disqualification

La Commission jeunes et les GEO (principal et secondaires) ont le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour tout autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats de ses matchs.

#### Article 2 : Réclamation

Toute réclamation doit être signalée aux GEO le jour de la compétition, et par écrit au responsable de la table de marque (GEO Principal). Elle devra ensuite être transmise par le club du joueur concerné au Comité Départemental dans les 5 jours qui suivent la compétition. Le Comité Départemental étudiera la demande avec l'ensemble du bureau et communiquera sa décision à l'intéressé.